

La pratique au barreau devient pour le débutant le lit de *Procuste* ; l'aridité du style judiciaire et la sécheresse des formes agissent sur le stagiaire, comme agissent sur une active végétation ces vents de glace qui ne refoulent passeulement la sève, mais qui la tuent ; et certaines plantes auxquelles il faudrait une nature puissante, un ciel vaste et pur, *le ciel de Béranger*, y dessèchent, y meurent, faute de pouvoir s'acclimater. L'avocat n'est là, à la barre de ces petits tribunaux, qu'un machiniste chargé du lourd mécanisme des Codes ; et là, comme dans la fable, la tortue devance presque toujours son agile adversaire.

C'est donc encore une existence à rebours, à contre-sens, pour quelques-uns, une vie où le génie s'en va tous les jours, creusant sa fosse, comme on la creuse à la Trappe. Pardonnons alors à De Loy d'avoir suivi une autre vocation. Il céda tout d'abord à ces premières impressions ; il s'arrêta au seuil. Il avait cependant besoin d'une profession. Pour satisfaire à cette exigence, sans plus attendre, il s'établit à Luxeuil régisseur d'une papeterie, dont il avait la moitié, et, au mois de juillet 1819, il épousa M^{lle} Clarice Duchelard, nièce de M. Michaud.

Le mariage fut pour lui un voyage entrepris avec la même imprévoyance que l'excursion aux lieux chantés par Florian.

21 ans, d'ailleurs, pour celui qui ne sait de la vie que ce qu'il rapporte de ses cours universitaires, c'est un âge d'incapacité, d'inexpérience. C'est l'âge où il est dangereux de faire de ces serments qui enchaînent l'existence et dont, selon Ovide, Jupiter délie volontiers par suite de l'aveuglement qui les dicte.

Au lieu donc d'être son premier acte dans la vie civile, le mariage aurait dû, pour lui ne s'y placer qu'au milieu, comme halte nécessaire à son repos et n'arriver que lorsque cette ardeur que décelaient les mille éclairs de son imagination, toutes ces bluettes de feu, si brillantes et si vives, se seraient amorties ; et quand les déceptions de ce